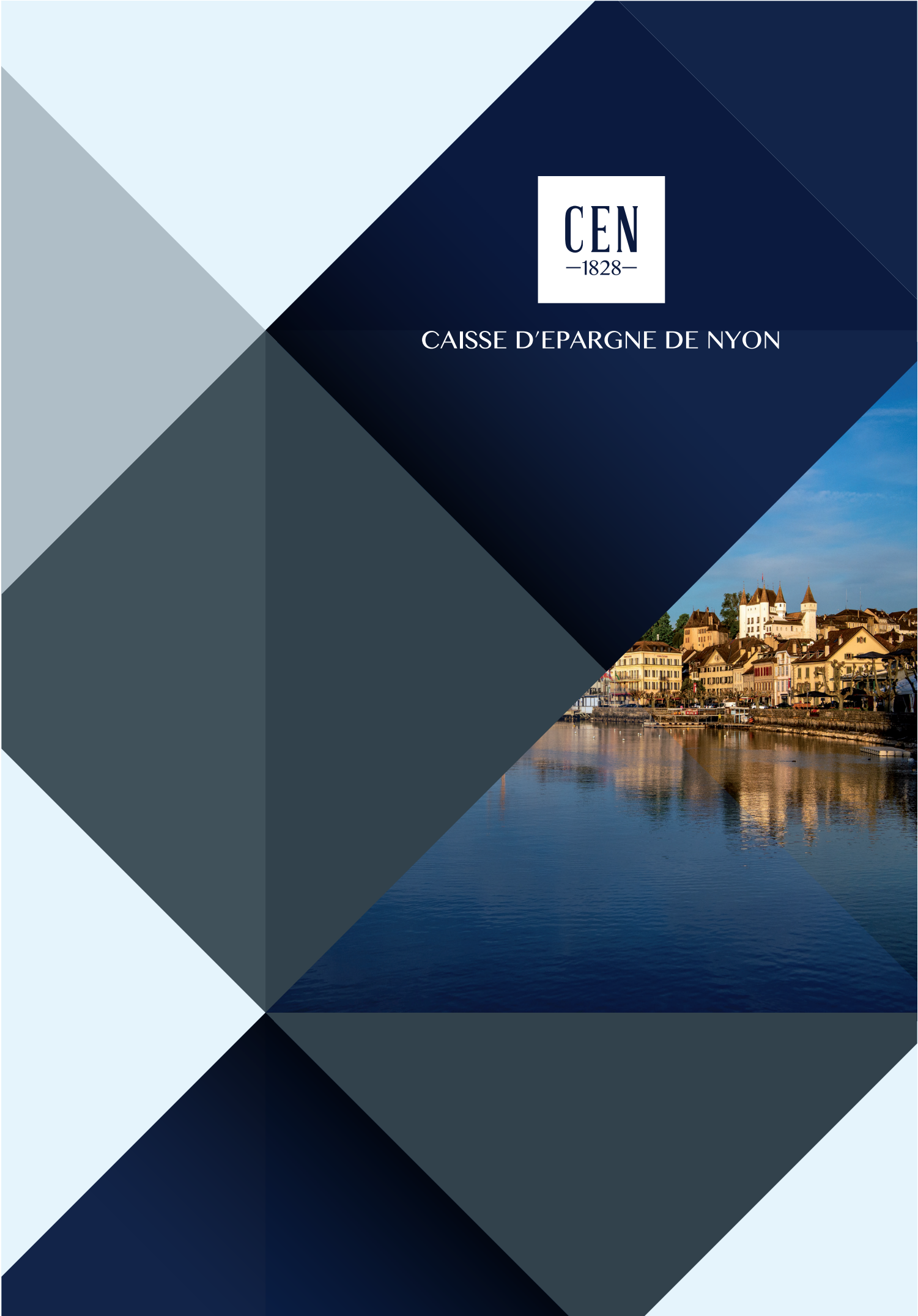




CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CAISSE
D'EPARGNE DE NYON SOCIETE COOPERATIVE, A NYON
DU 21 AVRIL 2021
A L'ANCIEN HOTEL DE VILLE – GRAND RUE 22, A NYON

Le Président, M. Jacques Ansermet, ouvre la 192^{ème} assemblée ordinaire de la CEN à 18h et précise :

- qu'en raison de la situation extraordinaire liée au Coronavirus, cette assemblée a lieu sans la présence physique des sociétaires,
- que cette décision a été prise par le Conseil d'administration de la Banque conformément à l'article 27 de l'*Ordonnance fédérale 3 (COVID-19) du Conseil fédéral*,
- que les sociétaires exerceront leurs droits de vote par l'intermédiaire de Me Etienne Monnier, avocat à Nyon, agissant en qualité de Représentant indépendant désigné par la Banque,
- enfin, que pour des raisons de respect des normes de distanciation sanitaires, cette assemblée se tient au lieu sus-indiqué et non au siège de la Banque comme mentionné dans la lettre de convocation à l'Assemblée du 29 mars 2021 ;
- que Jacques-Daniel Noverraz est désigné en qualité de secrétaire *ad hoc* de la présente assemblée.

Le Président relève que 181 associés sont représentés. Le quorum étant atteint, il déclare l'assemblée habilitée à délibérer valablement.

Présents : Tous les membres du Conseil d'administration sont présents. Le Directeur est présent. Me Etienne Monnier, représentant indépendant, est présent. M. Patrick Cattin, représentant BDO SA, est présent.

Excusés : -

Absents : -

Monsieur le Président constate que l'assemblée a été convoquée conformément aux articles 21 et 22 des statuts et qu'elle peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour a la teneur suivante :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 avril 2020
2. Rapport du Conseil d'administration
3. Rapport de la Direction
4. Rapport de l'organe de révision statutaire
5. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020
6. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion
7. Répartition du bénéfice
8. Nominations statutaires (Conseil d'administration et Organe de révision)
 - 8.1 Election d'un nouveau membre du Conseil d'administration
 - 8.2 Election d'un nouvel administrateur suppléant
 - 8.3 Réélection de l'Organe de révision statutaire
9. Divers.

Il est approuvé sans modification.

JA 1

DELIBERATIONS :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 avril 2020
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 avril 2020 avait été adressé par courrier postal à l'ensemble de nos sociétaires le 20 mai 2020 et la version électronique de ce dernier pouvait être consultée sur internet depuis le 29 mars 2021. Aucune remarque ni observation n'a été formulée. La lecture dudit n'est pas demandée. Mis au vote, il est accepté par :
- 177 voix pour,
 - 4 abstentions,
 - 0 voix contre.
2. Rapport du Conseil d'administration
- Le Président donne lecture dudit rapport, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.
- Le rapport résume les activités du Conseil durant l'année 2020, et rappelle la notion du « régime des petites banques », ainsi que la question de la suppression de la qualité d'administrateur suppléant. Il contient également les remerciements à la direction, aux cadres, au personnel et aux collègues du Conseil d'administration.
3. Rapport de la Direction
- M. Antonio Circelli, Directeur, présente les comptes de l'année écoulée par l'intermédiaire de différents graphiques. Cette présentation illustre l'excellente santé de notre Banque pour son 192^{ème} exercice, dans un marché complexe et très concurrentiel.
- Le Directeur fournit les explications concernant le « régime des petites banques », ainsi que des conditions drastiques posées pour faire partie de ce dernier. L'état de la banque peut dès lors être considéré comme de première qualité vu les exigences posées par la FINMA.
- Le rapport du Directeur fait partie intégrante du présent procès-verbal.
4. Rapport de l'organe de révision statutaire
- Ce document, établi par la société BDO SA, à Genève, le 9 mars 2021 est contenu dans le rapport annuel adressé aux associés.
- Patrick Cattin, représentant de BDO SA, donne lecture de ce rapport.
- Il conclut à l'approbation des comptes annuels tels qu'ils sont présentés, précisant qu'ils sont conformes à la loi suisse et aux statuts.
- En outre, l'organe de révision atteste que la proposition relative à l'emploi du bénéfice est également conforme à la loi suisse et aux statuts.
- Aucun renseignement complémentaire n'est demandé à M. Patrick Cattin.
5. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020
- La discussion est ouverte. Aucune question, ni remarque n'est formulée. L'assemblée approuve les comptes et le rapport de gestion 2020 tels qu'ils lui sont présentés par :
- 179 voix pour,
 - 2 abstentions,
 - 0 voix contre.

JA L

6. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion

L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion par :

- 173 voix pour,
- 8 abstentions,
- 0 voix contre.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 887 du Code des obligations, les personnes qui ont coopéré d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales n'ont pas pris part à la présente décision.

7. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose la répartition du bénéfice 2020 ci-après :

• Bénéfice de l'exercice	Fr. 1'415'334.14
• Bénéfice reporté	Fr. 38'512.44
• Bénéfice au bilan	Fr. 1'453'846.58

de la manière suivante :

• Attribution à la réserve légale	Fr. 100'000.00
• Attribution aux autres réserves	Fr. 1'100'000.00
• Distribution sur le capital social	
· dividende statutaire (5 %)	Fr. 60'000.00
· dividende supplémentaire (7 %)	Fr. 84'000.00
• Bénéfice reporté	Fr. 109'846.58

Soumise à la discussion et au vote, cette proposition est acceptée par :

- 179 voix *pour*,
- 2 abstentions,
- 0 voix *contre*.

8. Nominations statutaires

8.1. (article 29 et 30 des statuts)

Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration

M. Dominique Burnier, atteint par la limite d'âge statutaire, est tenu de se démettre de sa fonction à la présente assemblée générale.

Pour repourvoir la fonction d'administrateur vacante, le Conseil d'administration propose d'élire M. Christophe Challande, actuellement administrateur suppléant. Ce dernier accepterait son élection. La discussion est ouverte. Aucune question, ni autre proposition n'étant formulée, il est passé au vote. M. Christophe Challande est élu par :

- 167 voix *pour*,
- 10 abstentions,
- 4 voix *contre*.

Le Conseil d'administration est désormais constitué par :

MM. Jacques Ansermet, président
et Mme Nicolas Delachaux, vice-président
Jacques-Daniel Noverraz, membre
Bérénice Guignard Nava, membre
Christophe Challande, membre.

Le Conseil d'administration décidera lui-même du nouveau secrétaire lors de leur prochaine séance.

JF L

8.2 Election d'un nouvel administrateur suppléant

Néant.

Le président expose les raisons pour lesquelles la fonction d'administrateur suppléant prévue par nos statuts n'est plus reconnue par la FINMA. Elle est supprimée dès la présente assemblée. Cette nouvelle mesure fera l'objet d'une révision de nos statuts qui devra être approuvée lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure.

8.3. (article 37 des statuts)

Réélection de l'organe de révisions statutaire

En application de l'art. 37 des statuts, l'assemblée doit nommer chaque année l'organe de révision statutaire (bancaire) :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, à Genève.

L'assemblée confirme le mandat d'organe de révision statutaire à la société BDO SA, à Genève, par :

- 174 voix *pour*,
- 7 abstentions,
- 0 voix *contre*.

M. Patrick Cattin, représentant de dite société, accepte avec remerciements la reconduction de ce mandat pour l'année 2021.

9. Propositions individuelles et divers

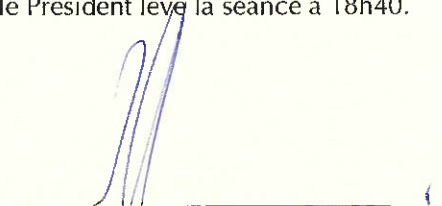
Aucune autre proposition ou demande écrite n'a été présentée dans les délais statutaires au Conseil d'administration.

M. Pierre-Edouard Fischer et Mme Ariane Fischer ont adressé leurs remerciements aux collaborateurs de la CEN, à la Direction et au Conseil d'administration pour leur excellente gestion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 18h40.



Le Président
Jacques Ansermet



Le Secrétaire
Jacques-Daniel Noverraz



CEN
—1828—

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Rapport de gestion 2021



Régionale et fière de l'être



SOMMAIRE

- 2 Au service de sa clientèle depuis 1828
- 3 La Caisse d'Épargne en bref en 2021
- 4 Message de la CEN
- 6 Chiffres clés de l'exercice 2021
- 9 Gouvernance d'entreprise
- 18 Bilans
- 20 Compte de résultat
- 22 État des capitaux propres
- 26 Annexe aux comptes annuels
- 46 Rapport de révision
- 47 Devoirs de publication
en lien avec les fonds propres et les liquidités
- 48 Soutien aux manifestations et sociétés locales

Caisse d'Épargne de Nyon
Société coopérative

Membre de l'Association suisse
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon
Tél. 022 994 77 77
Fax 022 994 77 75
E-mail info@cen.ch
www.cen.ch

Au service de sa clientèle depuis 1828

2021 Année Covid-19
Nouveau bancomat à Nyon, quartier de Rive

2020 Année Covid-19
Nouveau bancomat à Arzier

2019 Jacques Ansermet est nommé Président

2018 La Caisse d'Epargne de Nyon fête ses 190 ans

2015 Changement de l'identité visuelle de la CEN,
avec un nouveau logo

2007 Antonio Circelli est nommé Directeur

1928 L'établissement bancaire célèbre ses 100 ans

1920 Déménagement des locaux dans l'actuel
bâtiment de la Caisse d'Epargne

1912 La société est constituée en coopérative

1828 Fondation de la Caisse d'Epargne de Nyon
par Roguin de Bons



La Caisse d'Épargne en bref en 2021



193^e

exercice

total
du bilan

(en millions de CHF)

531

1.4

bénéfice de
l'exercice
(en million de CHF)

dividende

12%

15

collaboratrices
et collaborateurs

2021, 193^e exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

Considérations générales

Le Covid-19 a encore été le sujet dominant cette année. Les difficultés d'approvisionnement des matières premières ont affecté le secteur industriel et la production au niveau international, ce qui a contribué à de fortes hausses des prix, répercutées en partie sur les consommateurs finaux.

Ces éléments couplés à l'augmentation des coûts de l'énergie ont marqué une réduction du pouvoir d'achat des ménages et le retour de l'inflation dans de nombreux pays.

Après une année 2020 en dent de scie, les marchés financiers ont retrouvé des couleurs en 2021 et terminé de manière générale sur une note positive.



Economie Suisse

La reprise de l'économie intérieure s'est poursuivie avec vigueur suite à l'assouplissement général des mesures de lutte contre le coronavirus. Le produit intérieur brut (PIB) a ainsi sensiblement dépassé son niveau d'avant-crise.

L'hôtellerie-restauration dans une moindre mesure, mais surtout les secteurs des loisirs et de la culture ont fortement contribué à cette croissance.

Après une légère hausse en début d'année, le nombre de chômeurs a nettement diminué par la suite, effaçant ainsi les deux tiers de l'augmentation due au Covid.

Sur le marché immobilier, les prix ont poursuivi leur hausse, aussi bien pour les appartements PPE que pour les maisons individuelles. La demande est restée forte dans un environnement marqué par la crise sanitaire, des taux bas et un intérêt soutenu de la part des investisseurs institutionnels pour les immeubles de rendement.

En matière de politique monétaire, la Banque nationale suisse (BNS) est restée fidèle à sa ligne expansionniste en maintenant son taux directeur à - 0,75 %. L'appréciation du franc suisse étant jugée élevée, elle est toujours prête à intervenir au besoin sur le marché des devises.

Collaborateurs

À la date de l'arrêté comptable, la Caisse d'Epargne de Nyon occupait 15 collaboratrices et collaborateurs, représentant 12,7 personnes à temps complet, dont une apprentie de 2^e année (12,2 personnes à temps complet au 31.12.2020).

Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 24 novembre 2021 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la Finma.

Régime des petites banques

La Caisse d'Epargne de Nyon a intégré dès janvier 2020 le régime des petites banques de catégories 4 et 5 mis en place par la Finma. Ce régime nous permet de bénéficier d'allègements réglementaires, notamment pour les calculs des fonds propres, du ratio de levier et des liquidités, qui sont publiés de manière simplifiée.

Rapport de gestion

Le total de notre bilan a progressé de 4,7 % à CHF 531,1 mios. Bien que les créances à la clientèle aient diminué à CHF 27,3 mios (- 10,9 %), la vigueur de l'immobilier dans la région a permis à nos prêts hypothécaires d'atteindre CHF 383,9 mios (+ 7,5 %). Le total des crédits accordés à nos clients s'élève dorénavant à CHF 411,2 mios (+ 6,1 %).

Grâce à de nouveaux apports de CHF 20,2 mios, les fonds déposés par la clientèle ont franchi un nouveau sommet à CHF 406,2 mios (+ 5,2 %). Ces derniers refinancent ainsi le 98,8 % de nos crédits.

En dépit d'un contexte persistant de taux d'intérêt bas, notre marge brute s'est améliorée de 2,6 % à CHF 5,9 mios. Notre marge nette quant à elle s'est accrue de 6,2 % à CHF 5,4 mios. Les investissements consentis au développement de la banque ont par contre contribué à la hausse de 3,5 % de nos charges d'exploitation à CHF 3,3 mios, l'exercice précédent ayant fait l'objet de dépenses réduites liées à la pandémie.

Le résultat opérationnel s'est ainsi établi à CHF 2,6 mios (+ 6 %) et le bénéfice de l'exercice

à CHF 1,4 mio, en baisse de 1,1 %, suite à une dotation importante à nos réserves. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale de maintenir le dividende à 12 % et de poursuivre notre politique de renforcement de nos fonds propres.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction, nous vous remercions chaleureusement, chers clients et sociétaires, pour votre confiance et votre attachement à notre Banque depuis de nombreuses années. Nous adressons également toute notre gratitude à l'ensemble de notre personnel qui, par sa compétence et son engagement, contribue au succès de la Caisse d'Epargne de Nyon.



Jacques Ansermet
Président



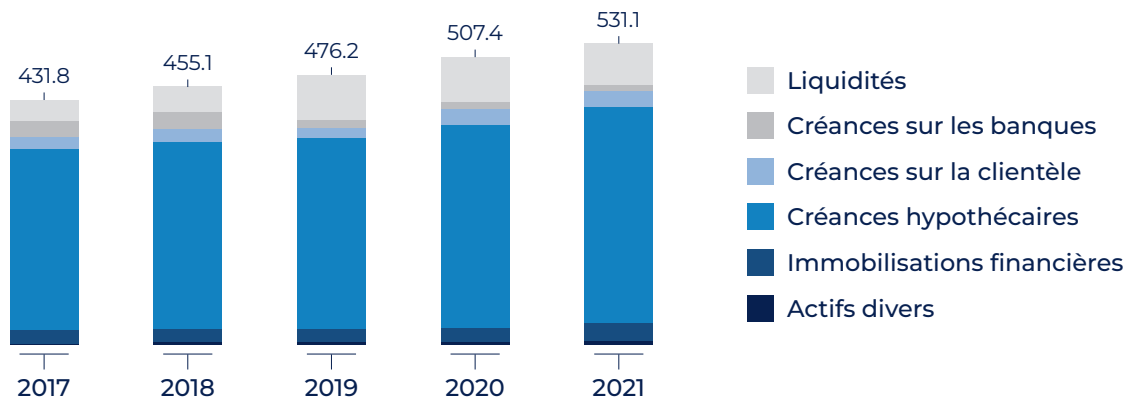
Antonio Circelli
Directeur



Chiffres clés de l'exercice 2021

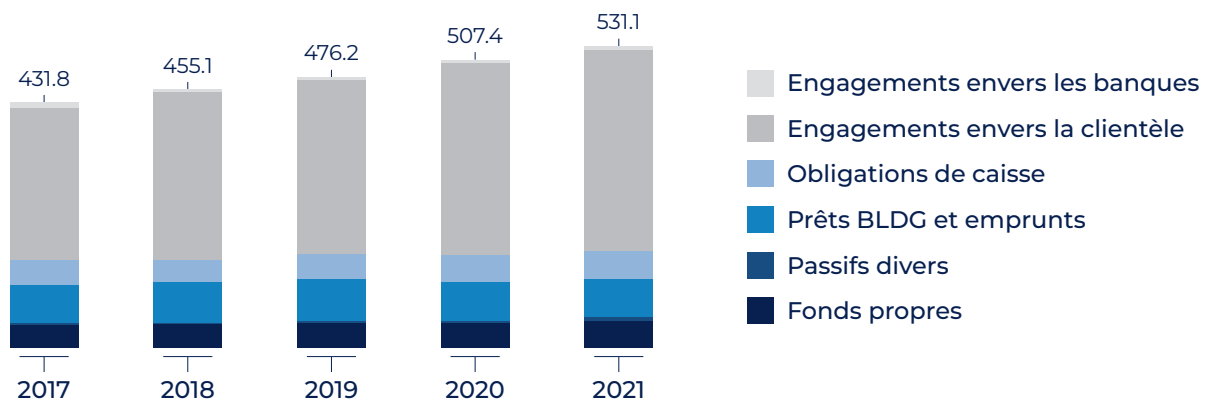
Actifs

en millions de CHF

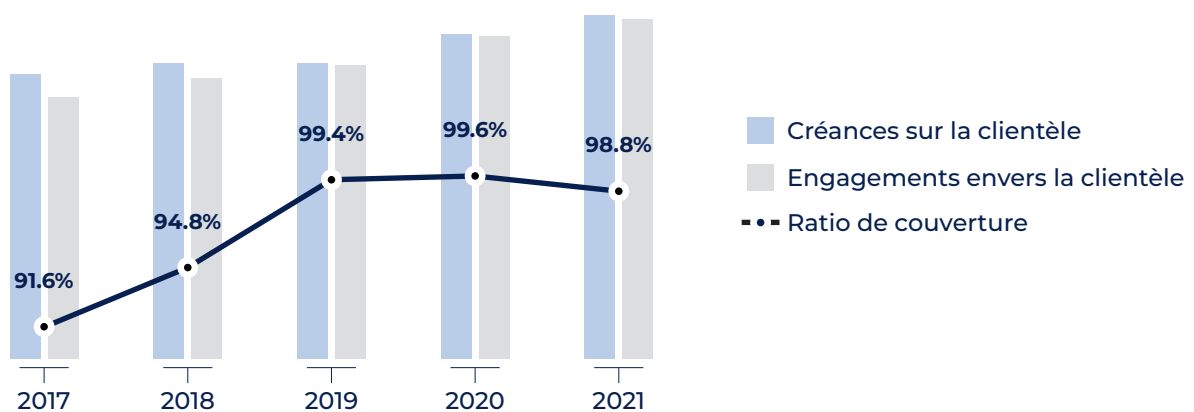


Passifs

en millions de CHF

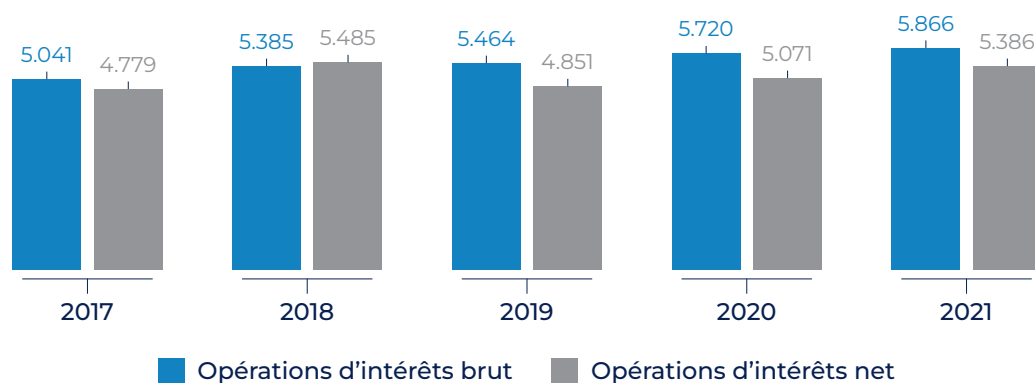


Ratio de couverture



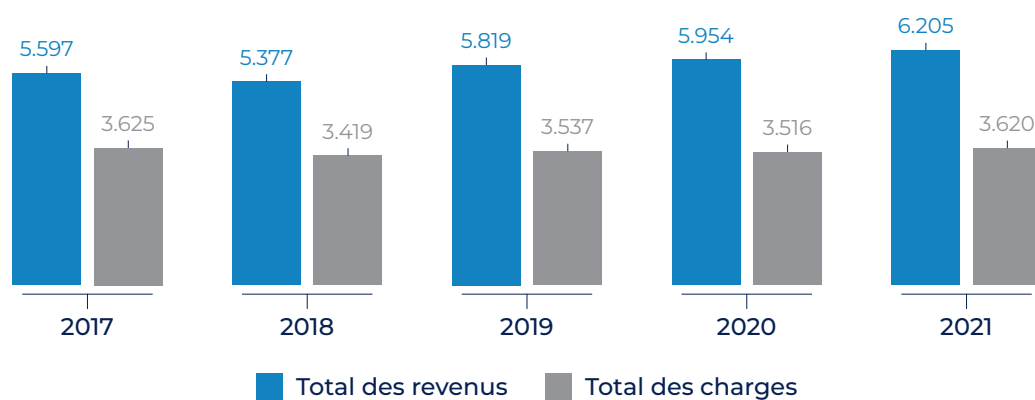
Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



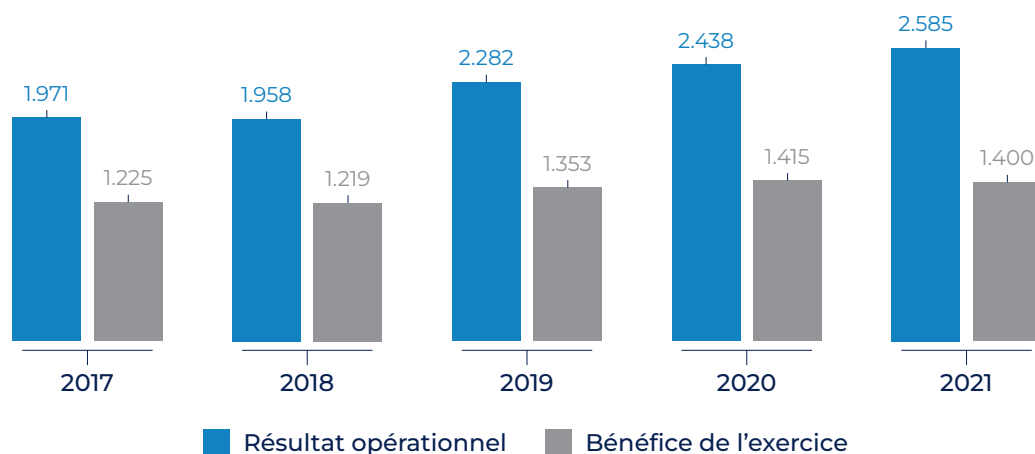
Revenus et charges

en millions de CHF



Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



**Le partenaire de confiance
de tous vos projets**



Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

La conduite de la Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.



De gauche à droite :

Nicolas Delachaux, Jacques-Daniel Noverraz, Jacques Ansermet, Bérénice Guignard Nava, Christophe Challande

Jacques Ansermet *



1957, Suisse
Ingénieur civil HES, Chésereux
Entrée en fonction en 2012
Président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2024

Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC
Études d'ingénieur civil HES (1981).

Parcours professionnel

Entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de la Fondation Goblet
Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly
Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises
Ancien syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011
Ancien député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017.

Nicolas Delachaux *



1960, Suisse
Architecte EPFL-SIA, Nyon
Entrée en fonction en 2014
Vice-président du Conseil
d'administration depuis 2019
Échéance du mandat en 2022

Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)
Diplôme d'architecte de l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

Parcours professionnel

En 1988, il crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique de l'État de Vaud (ComSol), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud. Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.

Jacques-Daniel Noverraz *



1974, Suisse
Notaire
Entrée en fonction en 2014
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2022

Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, il effectue des stages au sein des Études de Me Eric Châtelain, Pully (2005- 2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Étude Burnier & Noverraz, Nyon, puis en 2013 d'une autre étude de notaires.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud
Vice-président de l'Association des notaires vaudois.

Bérénice Guignard Nava *



1973, Suisse
Juriste, conseillère senior
en planification fiscale et
patrimoniale, Genève
Entrée en fonction en 2019
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2023

Formation

Études de droit – Université de Genève (1998)
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante. Depuis le 1^{er} novembre 2018, elle a rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.

Christophe Challande *



1966, Suisse
Entrepreneur, Nyon
Entrée en fonction en 2021
Membre du Conseil
d'administration
Échéance du mandat en 2025

Formation

CFC employé de commerce (1985)
Formation Institut Suisse pour la formation des
cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

Parcours professionnel

Entre en 1986 dans l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon, en tant qu'employé de commerce, il en prend la direction dans les années 1990 et en devient propriétaire en 1998.
Administrateur Président des sociétés Challande & Fils Holding Sàrl, Challande Environnement - CHN Transports SA, Challande Immobilier Sàrl, Revmat CHN SA, Sotridec SA, à Nyon.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de Matériaux section romande
Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

** Respectent les critères d'indépendance selon les
cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/01*

Direction

La Direction est composée de deux membres. La gestion de l'ensemble de la société et la représentation à l'égard des tiers sont confiées au Directeur nommé par le Conseil d'administration.

La Direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.



Antonio Circelli



1966, Suisse
Entrée en fonction en 2007
Directeur de la Banque

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985)
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, il devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back-office bourse et assistant à la gestion de fortune.

À son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon

Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

Daniel Guérin



1967, Suisse
Entrée en fonction en 2008
Sous-directeur
Responsable du service des crédits

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1987)
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, il évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1^{er} août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits.

Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 727 ss CO.

L'Assemblée générale du 21 avril 2021 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2021, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.



Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

The image shows the exterior of a building with a peach-colored facade. The top row features three windows with white shutters and small balconies. The middle row has three larger windows with dark frames and metal grilles. In the foreground, there are out-of-focus flowers in shades of pink, orange, and yellow. The text 'CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON' is prominently displayed in white capital letters across the middle of the building's facade.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

Bilans et comptes 2021

Bilans

Actifs	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Liquidités		76 250 921.32	78 216 309.73
Créances sur les banques		8 714 302.15	10 800 052.88
Créances sur la clientèle	8	27 344 261.35	30 702 466.32
Créances hypothécaires	8	383 900 856.90	356 968 865.41
Opérations de négoce	9	1 158 220.00	1 259 081.18
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	50 476.35	-
Immobilisations financières	11	31 338 568.29	26 754 985.50
Comptes de régularisation		291 429.88	409 390.59
Participations	12	398 538.86	398 538.86
Immobilisations corporelles	13	1 456 585.00	1 557 560.00
Autres actifs	14	187 185.82	333 045.14
Total des actifs		531 091 345.92	507 400 295.61
<hr/>			
Total des créances de rang subordonné		5 428 500.00	6 111 150.00
<hr/>			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
<hr/>			

Passifs

	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Engagements envers les banques		4 200 000.00	5 002 500.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		357 433 769.69	339 565 872.42
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	95 875.70	186 521.55
Obligations de caisse		48 783 000.00	46 406 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	70 300 000.00	68 100 000.00
Comptes de régularisation		779 217.60	818 456.63
Autres passifs	14	189 420.88	267 098.43
Provisions	19	2 000 000.00	1 900 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	9 300 000.00	8 400 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 400 000.00	5 300 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		29 900 000.00	28 800 000.00
Bénéfice reporté		109 846.58	38 512.44
Bénéfice de l'exercice		1 400 215.47	1 415 334.14
Total des passifs		531 091 345.92	507 400 295.61

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	4 155.00	32 155.00
Engagements irrévocables	8	12 995 650.00	16 361 458.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	370 720.00	370 720.00

Compte de résultat

	Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		6 432 990.47	6 613 514.73
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		35 011.85	49 911.75
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		882 049.42	839 764.11
Charges d'intérêts		- 1 483 931.60	- 1 782 771.15
Résultat brut des opérations d'intérêts		5 866 120.14	5 720 419.44
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 480 449.35	- 649 747.77
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		5 385 670.79	5 070 671.67
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		35 763.31	36 515.95
Produit des commissions sur les opérations de crédit		28 300.00	27 850.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		363 438.03	297 383.68
Charges de commissions		- 106 971.93	- 77 443.70
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		320 529.41	284 305.93
Résultat des opérations de négoce	24	315 647.53	142 407.44
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		441 698.96	826 988.45
Produit des participations		14 564.00	13 112.00
Résultat des immeubles		41 353.85	33 730.57
Autres produits ordinaires		308.75	535.60
Autres charges ordinaires		- 314 800.84	- 417 562.04
Sous-total Autres résultats ordinaires		183 124.72	456 804.58
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	25	- 2 121 896.80	- 2 093 583.53
Autres charges d'exploitation	26	- 1 184 715.23	- 1 100 100.59
Sous-total Charges d'exploitation		- 3 306 612.03	- 3 193 684.12
Report		2 898 360.42	2 760 505.50

	Annexe	2021 CHF	2020 CHF
Report		2 898 360.42	2 760 505.50
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 212 992.35	- 222 224.91
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 100 000.00	- 100 000.00
Résultat opérationnel		2 585 368.07	2 438 280.59
Produits extraordinaires	27	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	- 900 000.00	- 700 000.00
Impôts	28	- 285 152.60	- 322 946.45
Bénéfice de l'exercice		1 400 215.47	1 415 334.14

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan		2021 CHF	2020 CHF
Bénéfice de l'exercice		1 400 215.47	1 415 334.14
Bénéfice reporté		109 846.58	38 512.44
Bénéfice au bilan		1 510 062.05	1 453 846.58

Répartition du bénéfice (2020) et proposition de répartition du bénéfice (2021)

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 200 000.00	1 100 000.00
Distribution sur le capital social			
- <i>Dividende statutaire 5 %</i>		60 000.00	60 000.00
- <i>Dividende supplémentaire 7 % (7 %)</i>		84 000.00	84 000.00
Bénéfice reporté		66 062.05	109 846.58

État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2021	1 200	-	5 300	8 400	28 839	-	1 415	45 154
Répartition du bénéfice 2020								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	- 100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 100	-	- 1 100	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 144	- 144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	71	-	- 71	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	900	-	-	-	900
Bénéfice 2021	-	-	-	-	-	-	1 400	1 400
Capitaux propres au 31.12.2021	1 200	-	5 400	9 300	30 010	-	1 400	47 310



Sept bancomats à votre disposition

Régionale et fière de l'être, la Caisse d'Épargne de Nyon assoit sa présence dans le district en proposant plus largement ses services à la population. Après une installation réussie à Arzier-Le-Muids en 2020, un nouveau Bancomat CEN est implanté en juin 2021 dans le quartier de Rive, à Nyon. Ce bancomat répond à une véritable demande des particuliers et des commerçants locaux.

Les emplacements des bancomats de la CEN :

Nyon	Rue St-Jean 11 – 1260 Nyon (face au parking Perdtemps) Rue de Rive – 1260 Nyon (quartier de Rive)
Prangins	La Place – 1197 Prangins (bâtiment communal)
Genolier	Route de la Gare 5 – 1272 Genolier (proche de la Pharmacie)
Bassins	Rue de l'Ancienne Scierie 2 – 1269 Bassins (Piscine de Bassins)
Arzier-Le Muids	Route de St-Cergue 16 – 1273 Arzier-Le Muids (Denner Express)
St-Cergue	Place Sy-Vieuxville 1 – 1264 St-Cergue (bâtiment communal)

Des conseils personnalisés



au plus près
de vos objectifs



Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/03, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 76 % du total du bilan (exercice précédent 76 %).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 77 % du total du bilan au 31 décembre 2021 (exercice précédent 76 %). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'OEPC-FINMA, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/01.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation. Les postes du bilan sont évalués individuellement.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2021	2020
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.9120	0.8805
EUR	1.0330	1.0805
GBP	1.2295	1.2015

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la Banque.

A cet effet, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillances à hauteur de 0,5 % du montant total des créances hypothécaires, 2,5 % des avances gagées et 5,0 % des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une

réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Participations

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut

être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

Impôts

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéficiaire courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Engagements de prévoyance

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

3. Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan – activité principale de la CEN – peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en oeuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;

- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénario de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégrité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en oeuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en oeuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers

que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors

d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.



5. Evaluation des sûretés de crédit

Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base :

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture :

- Swaps de taux d'intérêts.

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2021 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	1 973	2 177	24 902	29 052
<i>dont créances sur corporations de droit public</i>	-	-	12 869	12 869
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	344 690	-	-	344 690
immeubles agricoles	7 504	-	-	7 504
immeubles commerciaux	27 911	-	-	27 911
immeubles artisanaux et industriels	1 977	-	-	1 977
autres	5 556	-	-	5 556
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2021	389 611	2 177	24 902	416 690
Total au 31.12.2020	362 500	2 961	27 176	392 637
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2021	385 864	2 153	23 228	411 245
Total au 31.12.2020	359 115	2 944	25 612	387 671
Hors bilan				
Engagements conditionnels	-	-	4	4
Engagements irrévocables	10 921	-	2 075	12 996
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	371	-	371
Total hors bilan				
Total au 31.12.2021	10 921	371	2 079	13 371
Total au 31.12.2020	11 464	381	4 919	16 764
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Total au 31.12.2021	8 812	5 875	2 937	2 937
Total au 31.12.2020	8 999	6 240	2 759	2 759

9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de participation	1 158	1 259
Total des opérations de négoce	1 158	1 259
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		Volume des contrats
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	
Instruments de taux au 31.12.2021			
Swaps	50	96	19 312
Total avant prise en compte des contrats de netting	50	96	19 312
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	50	96	19 312
Total après prise en compte des contrats de netting	50	96	19 312
Situation au 31.12.2020	-	187	13 042

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Titres de créance	11 393	11 606	11 544	11 727
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	11 393	11 606	11 544	11 727
Titres de participation	19 899	15 102	21 758	15 980
Métaux précieux	47	47	86	90
Immeubles	-	-	-	-
Total	31 339	26 755	33 388	27 797
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	1 100	600	4 619	3 951	-	-	1 123

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2020	2021						Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Adaptations de valeur	Valeur comptable 31.12.2021	
Participations										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	399	-	399	-	-	-	-	-	399	-
Total des participations	399	-	399	-	-	-	-	-	399	-

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2021.

13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés 31.12.2020	Valeur comptable 31.12.2020	2021					Valeur comptable 31.12.2021
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 119	1 216	903	-	11	-	43	-	871
Autres immeubles	492	278	214	-	35	-	13	-	236
Autres immobilisations corporelles	7 140	6 699	441	-	66	-	157	-	350
Total des immobilisations corporelles	9 751	8 193	1 558	-	112	-	213	-	1 457

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2021 (aucun en 2020).

14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de compensation	27	161	-	-
Impôts indirects	156	168	184	260
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	-
Actifs et passifs divers	4	4	5	7
Total des autres actifs et autres passifs	187	333	189	267

15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	140 327	70 300	134 247	68 100

16. Institutions de prévoyance

Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 14 assurés actifs et 2 rentiers en font partie (année précédente 13 et 2).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	130	130

17. Situation économique des institutions de prévoyance

17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant :

	31.12.2021 en %	31.12.2020 en %
Collective de Prévoyance Copré, Carouge	112.80 (non audité)	108.68

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent/ insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au	Cotisation payées	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020			2021	31.12.2021
Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	-	-	-	-		75	75	75

17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2021			Montant net 31.12.2020	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2021	31.12.2020
Instituts de prévoyance	200	-	200	150	50	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.-- pour l'année 2021.

18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	70 300	68 100
Total des emprunts	70 300	68 100
Taux moyen	0.529 %	0.614 %

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
630	2 700	0.050%	2016	2022
586	2 000	1.550%	2014	2023
576	3 100	1.175%	2013	2023
609	4 500	0.175%	2015	2023
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
700	4 000	0.175%	2021	2031
701	3 000	0.175%	2021	2031
706	3 000	0.175%	2021	2031
Total	70 300			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2020	2021					Etat au 31.12.2021	
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat		Dissolutions au profit du compte de résultat
Autres provisions	1 900	-	-	-	-	100	-	2 000
Total des provisions	1 900	-	-	-	-	100	-	2 000
Réserve pour risques bancaires généraux	8 400	-	-	-	-	900	-	9 300
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	4 966	- 1	-	-	-	576	- 96	5 445
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	2 759	- 1	-	-	-	275	- 96	2 937
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	2 207	-	-	-	-	301	-	2 508

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.-- en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2021	31.12.2020
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserve légale facultative du bénéfice non distribuable	-	-
Total des réserves facultatives ou légales non distribuables	600	600

21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Affaires des organes	7 694	10 900	986	5 592

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 7.871 mio au 31 décembre 2021 (CHF 11.008 mio au 31 décembre 2020).

22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	76 251	-	-	-	-	-	-	76 251
Créances sur les banques	5 697	3 017	-	-	-	-	-	8 714
Créances sur la clientèle	-	6 600	8 800	4 465	6 254	1 225	-	27 344
Créances hypothécaires	54	15 223	32 086	38 073	142 546	155 919	-	383 901
Opérations de négoce	1 158	-	-	-	-	-	-	1 158
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	50	-	-	-	-	-	-	50
Immobilisations financières	17 090	-	507	2 175	9 316	2 251	-	31 339
Total 31.12.2021	100 300	24 840	41 393	44 713	158 116	159 395	-	528 757
Total 31.12.2020	99 746	27 151	28 829	46 186	165 914	136 875	-	504 701
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	-	4 200	-	-	-	-	-	4 200
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	71 684	285 750	-	-	-	-	-	357 434
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	96	-	-	-	-	-	-	96
Obligations de caisse	-	-	1 170	7 472	26 483	13 658	-	48 783
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	-	2 700	34 600	33 000	-	70 300
Total 31.12.2021	71 780	289 950	1 170	10 172	61 083	46 658	-	480 813
Total 31.12.2020	73 330	271 425	6 360	8 549	58 346	41 251	-	459 261

23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2021	31.12.2020
Garanties irrévocables	4	32
Total des engagements conditionnels	4	32

24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

Répartition selon le type d'opération

	2021	2020
Opérations sur devises	125	72
Opérations de change	85	19
Opérations sur titres	106	51
Total du résultat des opérations de négoce	316	142
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

Répartition selon les secteurs d'activité

	2021	2020
Gestion du bilan	169	54
Opérations avec la clientèle	147	88
Total du résultat des opérations de négoce	316	142

25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2021	2020
Appointements, salaires et gratifications	1 631	1 605
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	292	274
Autres prestations sociales	162	171
Autres charges de personnel	37	44
Total des charges de personnel	2 122	2 094

26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2021	2020
Coût des locaux, entretien, chauffage	91	83
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	420	411
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	17	17
Honoraires de la société d'audit	86	87
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	83	82
- dont pour d'autres prestations de service	3	5
Autres charges d'exploitation	571	502
Total des autres charges d'exploitation	1 185	1 100

27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 0.9 mio en 2021 (CHF 0.7 mio en 2020) par le débit du compte « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2021	2020
Charges pour impôts courants	285	323
Total des impôts	285	323
Taux d'imposition moyen pondéré utilisé, sur la base du résultat opérationnel	11.0 %	13.2 %

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.

Votre banque au cœur de Nyon



Rapport de révision



Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale de la

Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative, Nyon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 10 mars 2022

BDO SA

Patrick Cattin
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo
Experte-réviseur agréée

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/01 « Publication - banques »)

	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres pris en compte		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	47 166	45 010
2 Fonds propres de base (T1)	47 166	45 010
3 Fonds propres totaux	47 166	45 010
Exigences minimales de fonds propres		
4a	43 525	41 901
Ratio de levier simplifié		
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	544 063	523 766
14b Ratio de levier simplifié	8.67 %	8.59 %
Liquidity Coverage Ratio		
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1^{er} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	81 869	75 622
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	28 211	22 071
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	290.20 %	342.64 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	86 527	67 939
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	31 844	23 853
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	271.72 %	284.83 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	83 553	77 786
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	31 720	22 578
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	263.41 %	344.53 %
Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4^{ème} trimestre		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	82 915	79 923
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	34 842	29 080
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	237.98 %	274.84 %

Soutien aux manifestations et sociétés locales

En tant qu'acteur économique régional, la Caisse d'Epargne de Nyon apporte chaque année son soutien à des associations et manifestations culturelles, sportives et sociales du district de Nyon. La CEN met un point d'honneur à encourager les notions de partage et de persévérance.



Caribana Events

Le 12 mai 2021, la Caisse d'Epargne de Nyon soutient Caribana Events, un événement réunissant un parterre d'humoristes suisses lors d'un spectacle unique au théâtre de Marens et retransmis en direct sur les réseaux sociaux, par 20 Minutes et One TV. Lors de cette manifestation culturelle et artistique, placée sous le signe de l'humour, le public découvre les sketches de Charles Nouveau, Thomas Wiesel, Yoann Provenzano (en photo), Julien Sonjon et Thibaud Agoston.

Comme par le passé, votre banque poursuit son partenariat avec **La Côte Flûte Festival**. ▶

La CEN soutient le 51^e concours de cuisine gastronomique des **Potes-au-Feu** au Château de Crans. ▼

CEN
-1828-

CAISSE D'EPARGNE DE NYON

Régionale
et fière de l'être

www.CEN.ch

Rue St-Jean 11
1260 Nyon
T 022 994 77 77

CEN
-1828-

CEN
-1828-

CAISSE D'EPARGNE DE NYON

Partenaire
de La Côte
Flûte
Festival

RÉGIONALE ET FIÈRE DE L'ÊTRE

www.CEN.ch

Tout en musique, votre banque est partenaire de la 28^e édition de **Rive Jazzy**.

CEN
-1828-

CAISSE D'EPARGNE DE NYON

Régionale
et fière de l'être

www.CEN.ch

Rue St-Jean 11
1260 Nyon
T 022 994 77 77

CEN
-1828-

Le sport occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la CEN. Dans un contexte de solidarité, la CEN tient à encourager les valeurs promulguées à travers le sport, à savoir l'intégration, le dépassement de soi et la rigueur.

Nyon Handball La Côte

La CEN réitère son soutien au Nyon Handball La Côte. Un grand bravo à toutes les équipes pour leur travail et leur détermination.



Nyon Basket Féminin

Félicitations à toutes les joueuses du NBF pour leurs excellents résultats en 2021. La CEN est fière de soutenir l'équipe emmenée par sa capitaine Méline Franchina.



Photographies : Matthias Bourban



En novembre 2021, la CEN accompagne **Alexis Pariat** lors des régates du Championnat du Monde de Nacra 15 à la Grande Motte.

Sport4Hope

courir pour la bonne cause

La Caisse d'Épargne de Nyon a l'immense plaisir de soutenir **Yannick Tachet** et son association. Le jeune nyonnais, passionné de sport est atteint d'une maladie rare, l'amyotrophie spinale, une maladie qui atrophie ses muscles. Pour la surmonter et aider les autres, il crée l'association Sport4Hope. Après de longs mois de préparation, il réalise l'exploit de boucler un semi-ironman de 113 kilomètres pour récolter des dons. Les 19 et 20 septembre, sa course baptisée « Iron Yaya » le conduit autour du lac Léman, avec une arrivée en ville de Nyon : il effectue deux kilomètres de natation, nonante kilomètres à vélo en tandem et vingt et un kilomètres de marche. Son courage et sa détermination sont reconnus avec l'attribution du prix « Personnalité La Côte de l'année 2021 ». La CEN félicite Yannick Tachet et son équipe pour leur générosité ainsi que pour leur message d'espoir adressé à toutes les personnes victimes d'une pathologie rare.



Personnalité La Côte de l'année 2021, Yannick Tachet avec son association Sport4Hope remet un chèque de 10'000 francs au Téléthon Suisse.

Après plus de 24 heures d'effort, Yannick Tachet, atteint d'amyotrophie spinale, réalise l'exploit de boucler un semi-ironman.



**Des solutions solides
adaptées à vos besoins**

Impressum

Conception et réalisation : RELAIS COM / www.relaiscom.ch
Photographies : RELAIS COM, Joao-Images / www.joao-images.com
Impression : BSR Imprimeurs, Gland



cen.ch

Caisse d'Epargne de Nyon
Rue St-Jean 11 • CP 1091 • 1260 Nyon
T. 022 994 77 77 • info@cen.ch

**Régionale
et fière de l'être**